



Bilan de Compétences 2012

Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Le bénéficiaire est seul destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.
Art L6313-10 du Code du Travail

Objectifs Sous la conduite du prestataire, vous êtes l'acteur de votre bilan. Il se déroule en quatre phases :

○ Une phase préliminaire

- ❖ Elle se fait individuellement.
- ❖ Elle doit conduire le bénéficiaire à préciser et analyser ses besoins de telle sorte qu'il s'engage dans cette démarche avec discernement.

○ Une phase d'investigation

- ❖ Elle se fait individuellement ou en groupe.
- ❖ Elle analyse le parcours, cerne les intérêts, les aspirations et la motivation.
- ❖ Elle s'appuie sur les connaissances générales et professionnelles, les savoir-faire et les aptitudes liés au travail, à la formation et à la vie sociale.
- ❖ Elle s'attache à repérer les éléments de l'expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées et déceler les ressources et les potentialités inexploitées.

En tant que de besoin, il peut être prévu une mise en situation professionnelle pour vérifier la faisabilité du projet et/ou pour évaluer certaines compétences (si la situation professionnelle s'effectue sur votre temps personnel, une convention entre le centre de bilan, vous-même et l'entreprise d'accueil doit alors être signée).

○ Une phase de conclusion

C'est la phase constructive qui permet d'organiser vos priorités, de définir votre projet professionnel ou personnel, de vérifier qu'il est réalisable et de sélectionner les atouts à utiliser dans les négociations d'emploi ou dans le choix de carrière. Un document de synthèse vous est remis par le centre de bilan que vous pouvez nous transmettre si vous le souhaitez.

○ Une phase de suivi

Au plus tard dix mois après votre bilan, vous ferez le point de votre situation avec le prestataire.

En plus de cette phase de suivi, vous pouvez bénéficier d'une prestation d'accompagnement pour la mise en œuvre de votre projet. (Voir notre site internet)

**Les résultats du bilan doivent vous être communiqués, vous en êtes le seul propriétaire à vous d'en faire le meilleur usage...
Le bénéfice d'un Congé de Bilan de Compétences n'implique pas automatiquement la prise en charge d'un CIF ultérieur**

Comment formuler votre demande auprès de votre employeur (pour les Contrats CDI ou CDD en cours)

Seulement si vous demandez une autorisation d'absence car le bilan peut tout à fait se réaliser hors temps de travail.

- ❖ L'employeur doit recevoir la demande d'autorisation d'absence au plus tard 2 mois avant le début du bilan
- ❖ Dans le mois qui suit la demande, l'employeur doit faire connaître son accord ou les raisons motivant le report de l'autorisation d'absence (maximum 6 mois).

Comment formuler votre demande auprès du Fongecif (pour tous)

- ❖ La demande de prise en charge doit être déposée au Fongecif dont relève votre entreprise ou votre dernier employeur.
- ❖ Une convention tripartite est signée entre vous, le prestataire du bilan et le Fongecif. Elle précise les modalités de réalisation. C'est un préalable à toute prise en charge. **Un bilan ne peut débuter que lorsque vous serez en possession d'un exemplaire de la convention tripartite signée par le Fongecif Haute-Normandie**

Prestations sur le temps de travail

- ❖ Votre dossier complet doit être remis à la Section Locale compétente **au moins 60 jours avant la date de début de l'action.** (selon l'échéancier qui vous est remis sur la fiche « Priorités et Echéancier »)
- ❖ Un courrier de notification est adressé après un délai de 8 jours à compter de la date de publication des décisions aux parties concernées.

Prestations hors temps de travail

- ❖ Votre dossier complet doit être remis à la Section Locale compétente **au moins 8 jours avant la date de début de l'action.**
- ❖ Un courrier de notification est adressé aux parties concernées avant cette date.

Un Bilan de compétences ne peut débuter que lorsque vous aurez remis au prestataire un exemplaire de la convention tripartite signée par le Fongecif Haute-Normandie

Financement de votre bilan

- ❖ **Pour les salariés en CDI et ceux en cours de CDD**, lorsque le bilan s'effectue sur le temps de travail, le Fongecif peut prendre en charge les salaires dans la limite de 24 heures. Votre rémunération est calculée sur la base des sommes que vous auriez perçues si vous étiez resté à votre poste de travail (hors primes annuelles).
Si le bilan est fait à la demande de l'entreprise, c'est elle-même qui le finance. Elle est alors signataire de la convention tripartite avec vous-même et le prestataire du bilan.

- ❖ **Pour tous les salariés ou ex-salariés en CDD**

* Le coût du bilan peut être pris en charge par le Fongecif dans la limite :

- 1 280 € pour un organisme non assujéti à la TVA
- 1 380 € pour un organisme assujéti à la TVA

Si moins de 16 heures de face à face, 80 € / heure ou montant demandé par le centre s'il est inférieur.

* Il n'y a pas de prise en charge des frais annexes.

* Au cas où une mise en situation professionnelle aurait lieu, une prise en charge de 250 € peut être allouée au centre de bilan pour couvrir les frais engagés.

Liste des Centres de bilans de compétences habilités par le Fongecif pour 2012

Le Bilan de Compétences est inscrit dans un cadre strict. Des principes déontologiques rigoureux sont exigés des prestataires de bilans. Un guide d'agrément des centres de Bilan de Compétences a été élaboré. Il définit ces règles déontologiques de confidentialité de la démarche.

Les organismes marqués de ** sont habilités pour la prestation de bilan spécifique « travailleurs handicapés »

Département de l'Eure

ALFA **	17 G rue Bizy – BP 112 - 27201 Vernon	02 32 71 21 45
B THUAU CONSEIL **	10 rue de l'Artisanat - 27200 Vernon 13 Avenue du Château - 27000 Evreux (<i>prendre RV à Vernon</i>)	02 32 51 46 72
CCI DE L'EURE **	Espace Formation - Parc d'activité de la forêt - Rue Henri Becquerel - BP 112 - 27091 Evreux cedex 9	02 32 28 70 04 ou 02 32 28 70 53
CEGEFOP **	13 rue Isambard - 27000 Evreux	02 32 33 08 15
CEPFI **	Zone Industrielle n°2 - 30 rue Jacquard - BP 3532 - 27035 Evreux cedex	02 32 28 75 35
EMPLOI CONSEIL CIBC **	3 rue du Jardin Botanique - 27000 Evreux	02 32 33 92 90
FICOM **	<i>Antennes sur Bernay et Val de Reuil (prendre RV à Canteleu)</i>	02 32 83 23 83
ORREA **	Zone Commerciale Netto – Rue du Maquis Surcouf 27500 Saint Germain Village	02 32 41 85 35
PROFIL + **	5 rue du 11 novembre - 27300 Bernay <i>Antenne sur Rugles (prendre RV à Bernay)</i>	02 32 46 34 20

Arrondissement du Havre

CEPFI **	33 rue de Paris—76600 Le Havre	02 35 21 52 94
CCI & Caux Formation **	Avenue Pierre Mendès France - 15 rue des Castors - 76290 Montivilliers <i>Antenne de Fécamp : 8 rue du Bailly—76400 Fécamp</i> <i>Antenne de Lillebonne : Quartier de la Tourbière—76170 Lillebonne</i>	02 32 79 55 88 02 35 10 38 39 02 35 38 07 71
CENTRE DE BILANS **	13C rue Alcide d'Amboise - 76210 Bolbec <i>Antenne du Havre : 9 rue Jean-Baptiste Eyriès - 76600 Le Havre</i> <i>Antenne sur Fécamp (prendre RV sur Bolbec)</i>	02 35 31 15 25 02 35 21 81 99
GRETA DE LA REGION HAVRAISE **	1 Chemin des Vallées – BP 83 – 76700 Harfleur <i>Antennes sur Bolbec et Fécamp (prendre RV sur Harfleur)</i>	02 35 51 06 50
ORREA **	13 place d'Armes – 76700 Harfleur	02 35 51 10 10

Arrondissements de Rouen / Dieppe

AEDEC **	4 rue du Grand Feu - 76100 Rouen	02 32 10 22 10
AFPA TRANSITIONS **	7 rue des Cateliers - 76801 Saint Etienne du Rouvray	02 32 81 82 67
CEPFI **	26 rue A. Kastler - 76130 Mont Saint Aignan	02 32 19 55 00
ALINEA FORMATION **	34/36 rue Saint Filleul – 76000 Rouen	02 35 71 32 76
CECOP **	72 rue de Lessard – 76100 Rouen <i>Antenne sur Dieppe et Elbeuf (prendre RV sur Rouen)</i>	02 32 18 17 77
CENTRE DE BILANS **	136 rue Petou – BP 412 – 76504 Elbeuf	02 32 96 44 40
CENTRE DE BILANS DE LA CCI ROUEN **	11 rue du Tronquet—76130 Mont Saint Aignan	02 35 52 85 46
CENTRE PROJETS ET BILANS **	Les Coquets - 40 Av. du Mont aux Malades - 76130 Mont Saint Aignan	02 32 82 89 79
FICOM **	17 place Jean Jaurès – 76380 Canteleu <i>Antennes sur Bacqueville en Caux, Petit Couronne et Neufchâtel en Bray (prendre RV sur Canteleu)</i>	02 32 83 23 83
INFREP **	Immeuble le Rollon - 108 Avenue de Bretagne - 76100 Rouen	02 35 62 60 27
RE-SOURCE **	Parc Saint Rémy - Rue Jean Jaurès - 76410 Saint Aubin les Elbeuf	02 35 81 01 32
SIM DEVELOPPEMENT **	66 Boulevard Thiers -76260 Eu <i>Antenne sur Dieppe (prendre RV sur Eu)</i>	02 27 28 26 00
VAKOM	38 rue Bouquet - 76000 Rouen	02 32 10 59 20